

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



COMMUNE DE MARBACHE

64 rue Clemenceau
54820 Marbache
03 83 24 90 18
mairie@mairiemarbache.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

la façade et l'escalier de la Mairie de Marbache

En Meurthe-et-Moselle



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Marbache - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration de la Mairie de Marbach !

◆ ◆ LE PROJET

La Mairie de Marbach est située au cœur du village dans un territoire marqué par l'histoire sidérurgique de la vallée de Pompey. Malgré de menus travaux de restauration ces 20 dernières années, l'état de l'édifice de style «Art déco» se dégrade et nécessite une réhabilitation complète :

- des menuiseries extérieures et intérieures vétustes,
- une façade en pierre nécessitant la réfection localisée des matériaux et des travaux de purge et de repose de ces matériaux.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Jusque dans les années 1930, la Mairie et les écoles de Marbach étaient situées de chaque côté de l'église. En raison de l'augmentation significative de la population et du nombre d'enfants à scolariser, phénomène lié au développement de l'industrie sidérurgique, les édiles ont pris conscience de la nécessité de disposer de bâtiments scolaires à part entière, souhaitant, pour redonner à l'école des garçons sa capacité, mettre à disposition les locaux de la mairie.

Le 20 mai 1930, la municipalité acquiert la maison "Toussaint" en ruines en plein cœur du village pour créer une salle des fêtes et de réunions.

Le 23 décembre 1930, elle décide en plus d'y construire une nouvelle mairie. Elle a été inaugurée par le Maire, Maurice FRAPPIER, le 3 septembre 1934 en présence de Louis MARIN, Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées de France du second Gouvernement DOUMERGUE et figure politique de Meurthe-et-Moselle.

◆ ◆ LA MOBILISATION

Marbach a été labellisé par l'État « Village d'Avenir » pour son ambition de porter des projets de développement contribuant à revitaliser son centre-bourg en zone rurale. La salle « tiers-lieu » dans la mairie sera utilisée régulièrement par les associations locales.

Montant des travaux	21 465 € (Partie - ART DECO)
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	2 ^{ème} semestre 2026



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la façade et l'escalier de la Mairie de Marbach

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/105438

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Lorraine, BP 70289, 57500 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
la façade et l'escalier de la Mairie de Marbach

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐